



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE · YVELINES  
**COMMUNE LES LOGES-EN-JOSAS**

**DÉLIBÉRATION N°CM-2022-008**

**Séance du 10/03/2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Renouvellement du projet éducatif territorial (PEDT)**

Date de convocation : 04/03/2022

Date d'affichage de la convocation : 04/03/2022

Date d'affichage du compte-rendu succinct : 18/03/2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 19  
Présents : 13  
Représentés : 4  
Absents excusés : 2  
Votants : 17

L'an deux mille vingt-et-un, le dix mars, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, dans le contexte de la crise sanitaire, à la maison des Associations, 4 rue de la Poste aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

MMES Caroline DOUCERAIN - Sarah ANDRÉ - Odile CONROY - Audrey COURTOIS - Nicole MARCHAIS - Sylvie PERRAUD - Valérie PETITBON - Arlette PEYTOUR - MM Jean-Marie GÉRARD- Georges GÉRAULT - Olivier LUCAS - Sébastien MÉRIAUX - Jean-Côme RIVIÈRE

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

MME Lyse-Marie CLISSON ayant donné pouvoir à MME Odile CONROY  
MME Houria BENSEKHRIA ayant donné pouvoir à MME Valérie PETITBON  
M Franck GUGLIELMAZZI ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN  
M Pierre-Yves PARISELLE ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

M Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ  
M Paul-Etienne LEGRAIS

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

MME Sylvie PERRAUD

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'éducation, et notamment son article l'article D.521-12 ;

VU la délibération n°2018-68 du Conseil municipal du 20/09/2018 approuvant le projet éducatif territorial (PEDT) pour l'année scolaire 2018-2021 ;

Vu la délibération n°CM-2021-061 du Conseil municipal du 18/11/2021 portant renouvellement de la demande de dérogation pour bénéficier de l'organisation du temps scolaire à 4 jours par semaine pour les écoles communales ;

VU le projet éducatif territorial (PEDT) ;

CONSIDÉRANT que le projet éducatif territorial (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs locaux ;

CONSIDÉRANT les échanges avec les différents intervenants ;

**Entendu l'exposé de Madame Audrey COURTOIS, Conseillère municipale,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le projet éducatif territorial (PEDT) tel qu'annexé à la présente délibération ;

**AUTORISE** madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ	: 17
MAJORITÉ REQUISE	: 10
POUR	: 17
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**



Les Loges-en-Josas, le 16 MARS 2022

Le Maire,

Caroline DOUCERAIN

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Renouvellement du projet éducatif territorial (PEDT)

---

**Date de transmission de l'acte :** 18/03/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 18/03/2022

---

**Numéro de l'acte :** CM-2022-008 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-217803436-20220310-CM-2022-008-DE

---

**Date de décision :** 10/03/2022

**Acte transmis par :** Isabelle JACQUES

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.2. Aide sociale

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 10 MARS 2022

Le Maire,



*C. Dauv*  
Caroline DOUCERAIN

## PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2021-2024

Collectivité territoriale porteuse du projet : Commune des LOGES EN JOSAS

Correspondants : Emmanuelle BIRET, Directrice de l'Education

Adresse : MAIRIE – 2 Grande Rue – 78350 –  
LES LOGES EN JOSAS

Téléphone : 01.39.07.16.70 / 06.08.26.91.16

Adresses mail : [ebiret@mairieleslogesenjosas.fr](mailto:ebiret@mairieleslogesenjosas.fr)  
[periscolaire@mairieleslogesenjosas.fr](mailto:periscolaire@mairieleslogesenjosas.fr)



Ce projet a été rédigé par Emmanuelle BIRET, directrice de l'éducation  
Et Houria BENSEKHRIA, Maire adjoint en charge des affaires familiales et sociales.



## SOMMAIRE

CONTEXTE.....	Page 3
OBJECTIFS EDUCATIFS.....	Pages 3 et 4
TERRITOIRE ET PUBLICS CONCERNES.....	Page 5
CONTRAINTES DU TERRITOIRE ET MODALITES DE PRISE EN COMPTE.....	Pages 5 et 6
BESOINS REPERTORIES.....	Page 6
ACTIVITES / OFFRE PERISCOLAIRE/EXTRASCOLAIRE EXISTANTE.....	Pages 7 et 8
ENCADREMENT ET SECURITE.....	Page 9
INFORMATION AUX FAMILLES.....	Page 10
STRUCTURE DE PILOTAGE.....	Page 10
LEVIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT.....	Page 11
DUREE DU PEDT .....	Page 12

## CONTEXTE

Ce PEDT fait suite aux trois précédents :

PEDT 2014-2015 : Mise en place des Temps D'Activités Périscolaire (TAP).

Avenant du 09 Avril 2015 : création et ouverture de l'Accueil de Loisirs.

PEDT 2016-2019 : Renouvellement.

PEDT 2018-2021 : Modification des rythmes scolaire : arrêt des TAP, retour à la semaine des 4 jours.

Ce PEDT s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire. Celle-ci ayant débuté début 2020, nous avons dû adapter nos objectifs et méthodes de travail.

Cette crise a également impacté le taux de fréquentation des services périscolaires et la facturation qui en découle.

Mais nous avons tout mis en place afin de conserver un lien de proximité entre l'enfant, la famille, l'école et les acteurs éducatifs du territoire (services municipaux, associations).

Le travail ainsi fait, le retour à la normale sera plus facile.

## OBJECTIFS EDUCATIFS

Nous travaillons à l'harmonisation de l'articulation des différents temps liés à l'enfant : école/loisirs/famille.

### 1) Pérenniser l'offre d'accueil périscolaire

Nous souhaitons conserver notre offre d'accueil, qui répond aux besoins identifiés des familles.

A savoir :

- L'amplitude horaires des accueils périscolaire (7h30-19h00).

Cette plage horaire a été mise en place lors du précédent PEDT. Elle permet aux familles, qui travaillent souvent partout en Ile de France un confort et une sérénité.

Cette amplitude est identique également sur la petite enfance (crèche).

- Les jours d'ouvertures

Les services périscolaires fonctionnent tous les jours ouvrés en période scolaire et la moitié des vacances scolaires.

Ce rythme permet notamment d'avoir toujours la même équipe d'encadrant. Cela renforce le lien et la qualité d'accueil.

- La qualité d'accueil

Notre équipe d'animation est diplômée et formée chaque année.

Les locaux et le matériel sont adaptés et sont réévalués régulièrement.

Dans ce contexte de crise sanitaire, l'inclusion de la famille au sein des accueils périscolaire est essentiel pour nous : communication accrue, accueil des familles dans les salles d'animations, régulation d'information entre école et périscolaire, adaptabilité des services aux besoins réguliers ou ponctuels des familles sont autant de moyens qui nous permettent d'atteindre cet objectif.

Également, la place de l'enfant au sein du collectif : au travers de propositions d'animations variées et de l'adaptabilité des temps informels au besoin de chaque enfant, l'enfant trouve une place unique au sein du collectif. Là encore, la communication régulière avec l'école permet un accompagnement

individualisé pour chaque enfant. Ce point est décliné en objectif dans le projet pédagogique de notre ALSH.

## **2) Favoriser la communauté éducative**

La communauté éducative rassemble les élèves et tous ceux qui, dans l'école ou en relation avec elle, participent à l'accomplissement de ses missions.

Elle se compose des enfants, des familles, des professeurs des écoles, des directeurs d'école, des agents municipaux des services périscolaires, de la restauration et de l'entretien, des élus locaux, de l'inspecteur de l'éducation nationale, des acteurs sociaux de notre territoire, des associations du territoire ainsi que la crèche.

Le lien entre tous ces acteurs est essentiel pour apporter aux enfants un environnement sécurisant et propices à leur développement.

La proximité et le partage des locaux entre l'école, le périscolaire, la crèche et les salles associatives est facilitante pour une bonne communication.

Le comité de pilotage du PEDT est également un moyen de consulter cette communauté sur nos actions et projets.

## **3) Développer la citoyenneté chez l'enfant**

Notre commune favorise les actions civiques chez les enfants. De nombreux projets sont en faveur de l'éducation civique.

- E3D : les deux écoles de la commune ont obtenu le label E3D en 2021. Ce label demande une implication de toute la commune sur des actions tout au long de l'année dans le but de sensibiliser les enfants sur des thématiques précises : gaspillage alimentaire, développement durable, nature, énergie... Ce label s'inscrit sur 3 années de projets.
- Développement durable : cette thématique est au cœur de chacun des projets mis en place sur la commune.
- Passeport du Civisme : En 2021 la commune a mis en place le passeport du civisme. Ce dernier propose aux enfants de CM1 et CM2 de s'impliquer autour d'actions de solidarité, du devoir du mémoire, du vivre ensemble... tout au long de l'année.

Dans ce passeport nous retrouvons l'atelier citoyenneté : ce dernier, mis en place lors du PEDT de 2014, a toujours été conservé et se déroule sur les temps de pause méridienne. Il vise à expliquer les différents types de harcèlements, lutter contre les violences à l'école et apprendre le bien vivre ensemble. Concrètement, il permet aux enfants d'identifier des situations difficiles et d'y remédier.

- Actions intergénérationnelles : chaque année, lors de la Semaine Bleue, des ateliers intergénérationnels sont mis en place en partenariat avec le CCAS de la commune : cuisine, jeux, ateliers artistiques permettent de créer du lien et de l'échange entre seniors et enfants.



## TERRITOIRE ET PUBLIC CONCERNES

Le présent PEDT s'étend sur la Commune des Loges en Josas, composée de 1650 habitants.

Elle comprend deux écoles publiques :

Une école maternelle, 3 niveaux répartis sur 2 classes.

Une école élémentaire, 5 niveaux répartis sur 4 classes.

Aucune école privée, sous contrat ou non, n'existe sur la commune.

De même, aucun établissement secondaire (collège /lycée) n'est présent sur le territoire. Nous sommes rattachés au secteur de Buc pour le collège et de Versailles pour le Lycée.

Nous avons une crèche, en délégation de service public.

### Effectifs d'enfants scolarisés aux Loges en 2021 :

#### Ecole MATERNELLE

Au total 51 enfants scolarisés en maternelle, dont 1 enfant en provenance du centre pédiatrique des Côtes.

Petite Section (PS)	Moyenne Section (MS)	Grande Section (GS)
16	12	23

#### Ecole ELEMENTAIRE

Au total 97 enfants scolarisés en élémentaire, dont 2 enfants en provenance centre pédiatrique des Côtes.

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
16	20	16	18	27

### Effectifs d'enfants non scolarisés aux Loges mais fréquentant les accueils périscolaires :

Au total, 5 enfants Logeais non scolarisés aux Loges fréquentent les accueils périscolaires (ALSH exclusivement)

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
0	0	1	3	0	0	0	1

### Effectifs d'enfants scolarisé à domicile :

3 enfants d'une même famille sont scolarisés à domicile et ne fréquentent pas les services périscolaires.

## CONSTRAINTES DU TERRITOIRE ET MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE

- Accès au territoire

La commune des Loges en une commune rurale, les accès en transports en commun restent peu développés.

- Recrutement

Dans ce contexte de crise sanitaire, le recrutement des animateurs a été compliquée en 2021. En effet, les formations ont été figées pendant quelques mois, provoquant un renouvellement restreint des animateurs en France.

La contrainte d'accès au territoire citée précédemment est une difficulté supplémentaire dans le recrutement.

- Accueil de public spécifique

Le centre pédiatrique des Côtes est situé sur notre territoire. Nous accueillons à l'école des enfants porteur de maladie ou de handicap en âge d'être scolarisé.

A la rentrée 2021, 3 enfants de cet établissement sont scolarisés dans notre groupe scolaire (1 GS, 1 CM1, 1 CM2).

- Taille du territoire et charge administrative

La commune des Loges est une petite commune de 1650 habitants. Les agents communaux ne sont pas donc pas nombreux. Leurs missions sont polyvalentes et la charge administrative ainsi que le service public sont identiques aux communes de taille plus importante.

La mobilisation des élus est d'autant plus significative.

- Partage des locaux

Les locaux du groupe scolaire sont partagés entre l'école et le périscolaire.

Ce partage implique de respecter des points de vigilance pour la bonne entente entre tous : charte de partage, respect du matériel de chacun, rangement...

La distinction entre le temps d'école et le temps du périscolaire est également plus difficile à faire pour les familles, notamment pour les plus petits.

Mais cela renforce la communication entre ces deux entités et permet une meilleure fluidité dans la journée de l'enfant.

## BESOINS REPERTORIES

L'accueil de loisirs est né en 2015.

Précédemment, une garderie matin et soir existait, ainsi qu'une restauration le midi. Ces accueils ne répondaient pas à un projet éducatif territorial.

En 2014, avec la mise en place des TAP, un PEDT a été rédigé, encadrant tous ces temps d'accueils dit périscolaires.

Puis en 2018, une réorganisation des temps périscolaires est faite avec l'arrêt des TAP et un nouveau PEDT mis en place. Le service périscolaire s'est beaucoup développé sous ce PEDT 2018-2021 (encadrement, amplitude horaires, qualité d'accueil...).

Aujourd'hui nous avons répondu aux principaux besoins identifiés sous nos précédents PEDT, à savoir l'amplitude horaire d'ouverture des accueils périscolaires, depuis la création du centre jusqu'à ce jour (gain d'1h00 par jour d'accueil pour les familles) ainsi que la qualité d'accueil (encadrants diplômés, diversité d'activités, maintien des anciens TAP appréciés...)

Nous œuvrons quotidiennement à maintenir cette amplitude horaire d'accueil (malgré la crise covid, l'absentéisme, les difficultés de recrutement...).

En parallèle, la commune est confrontée à des effectifs annuels d'enfants scolarisés très variants et impactants d'une année à l'autre. Cela oblige à la réflexion et à l'adaptation de l'organisation des différents services périscolaires à chaque rentrée et parfois même en cours d'année.

Pendant le déroulement de ce PEDT, un réaménagement des locaux du groupe scolaire est envisagé avec pour objectifs une meilleure implantation et répartition des différents acteurs du service enfance (crèche, école, périscolaire).



## OFFRE PERISCOLAIRE/EXTRASCOLAIRE/JEUNESSE EXISTANTE

### ENFANCE

Dans le cadre de la collectivité, plusieurs temps d'accueil sont proposés aux enfants Logeois. La plage horaire pour tous les services, y compris la crèche, est lissée dans une logique de facilité de l'organisation familiale. Ainsi nous couvrons une amplitude horaire journalière de 7h30 à 19h00. Les temps d'accueil péri et extrascolaires se déroulent dans l'enceinte du groupe scolaire.

#### ◆ Accueil du matin

Cet accueil est ouvert de 7h30 à 8h30, pour tous les âges mélangés.

Les familles y amènent leurs enfants quand ils le souhaitent.

Depuis la crise COVID, les enfants d'élémentaire et les enfants de maternelle sont accueillis séparément.

Ce temps est encadré par deux ATSEM.

Des jeux calmes et une activité de tricot y sont proposés.

#### ◆ Pause méridienne

La pause méridienne se déroule de 11h30 à 13h20.

Elle est divisée en deux services de restauration.

Des animations en intérieur et extérieur y sont proposées selon un planning hebdomadaire fixe.

Également, l'atelier citoyenneté se déroule pendant la pause méridienne.

#### ◆ Accueil du soir

Cet accueil est ouvert de 16h30 à 19h00. Les familles peuvent venir chercher leurs enfants quand elles le souhaitent sur le créneau horaire 16h30-18h45.

Nous accueillons les enfants de la maternelle et de l'élémentaire séparément. Ainsi les locaux et le matériel sont plus adaptés.

Des animations et des jeux libres y sont proposés.

#### ◆ Étude surveillée

L'étude surveillée est un service de la ville, proposé de 16h30 à 18h00. Il est encadré soit par des professeurs des écoles, soit par la directrice adjointe du centre, soit par des agents recrutés pour ce service spécifique.

Les enfants font leurs devoirs, l'encadrant veillant au bon déroulé de la séance.

Il vérifie que les devoirs ont été réalisés et peut donner des conseils aux enfants si besoin, sans pour autant intervenir dans la méthode de travail de l'enseignant.

#### ◆ Accueil dit « post-étude »

Cet accueil offre aux familles qui ne peuvent venir récupérer leur enfant à 18h00, une possibilité d'accueil : l'enfant est pris en charge avec le reste du groupe de l'accueil du soir jusqu'à 19h00.

#### ◆ Accueil de loisirs sans hébergement

Périscolaire (Mercredi journée ou demi-journée) et extrascolaire (vacances), de 7h30 à 19h00.

Notre accueil de loisirs est agréé pour 150 enfants âgées de 3 à 11 ans, dont 59 enfants de moins de 6 ans, depuis Novembre 2018.

Il est ouvert chaque Mercredi de l'année scolaire ainsi que pendant les vacances, une semaine sur deux et quatre semaines l'été, selon un planning défini l'année précédente et fourni aux parents avant la rentrée scolaire.

Le Mercredi, un accueil en demi-journée est possible, pour rester au plus proche du besoin des familles. Pendant les vacances, seul un accueil à la journée est prévu, afin de proposer des projets d'animation de plus grande envergure.

Le projet pédagogique rédigé par l'équipe et sa directrice, est revu chaque année. Il est à disposition des familles sur le site internet de la ville. Il décline les objectifs et l'organisation précise de ces temps d'accueil.

## **JEUNESSE**

Dans la commune voisine de Buc, une offre aux jeunes est proposée depuis Octobre 2021 en proximité du village : le Spot.

L'offre est beaucoup plus diversifiée et intensifiée qu'elle n'a pu l'être par le passé. Une trentaine de jeunes logeois fréquente déjà cette structure.

Une convention est en cours de réflexion avec la commune de Buc, afin de faciliter un partage des moyens incluant une mise à disposition des infrastructures de notre commune.

La commune met à disposition des jeunes un maximum d'informations sur son site internet.

Des infrastructures spécifiquement destinées aux jeunes ont également été construites : skate parc, city stade, parcours de santé, aire de jeux...

Dans un cadre associatif, des animations, sorties et activités sont également proposées aux enfants et aux jeunes Logeois.

Du fait de notre petit territoire, nous sommes attentifs à ce que les actions associatives et celles de la collectivité soient complémentaires.

## **TARIFICATIONS**

Depuis la rentrée de Septembre 2021, la tarification au taux d'effort a été mise en place.

Il s'agit d'une facturation sur la base du quotient familial, encadrée par un plafond et un plancher.

La commune a fait en sorte qu'aucune famille ne subisse plus de 10% d'augmentation annuelle, à iso consommation, entre l'ancienne tarification par tranche et la nouvelle au taux d'effort.

Le règlement des factures peut se faire par virement, chèque et CESU.

## **MODALITE D'INSCRIPTION**

L'inscription et la réservation des services périscolaire se fait dans un premier temps par le dossier administratif comprenant une fiche sanitaire et une fiche d'inscription au service périscolaire.

Par la suite, les familles effectuent leur réservation ou modification directement sur leur portail famille, accessible depuis internet avec un code sécurisé.

Cela permet une gestion en temps réel. La facturation de la plupart de nos services est basée sur la présence réelle de l'enfant, à l'exception de l'ALSH (réservation 8 jours en amont) et de la restauration (inscription avant 8h30 le jour même).

## ENCADREMENT ET SECURITE

### Organisation du service périscolaire

Le service périscolaire fait partie du pôle éducation de la commune.

Ce pôle englobe les services périscolaires, la restauration scolaire et l'entretien des locaux.

Il est sous la responsabilité de la directrice de l'éducation (également directrice de l'ALSH), ainsi que d'une adjointe (également animatrice périscolaire)

Le service périscolaire se compose de 4 animateurs permanents ainsi que d'animateurs vacataires pour renforcer en cas d'augmentation des effectifs ou d'absentéisme dans l'encadrement.

### Qualification

Les exigences de qualification des membres de l'équipe d'animation sont respectées conformément à la réglementation en vigueur (50% de diplômés) : A ce jour, et de puis 3 ans déjà, 100% de l'équipe permanente est diplômée de l'animation ainsi que 60% des vacataires.

Chaque année les équipes sont envoyées en formation aux gestes de premiers secours (PSC1).

### Taux d'encadrement

Dans le cadre du PEDT, les taux d'encadrement sont assouplis :

10 enfants pour 1 animateur en maternelle

14 enfants pour 1 animateur en élémentaire

Ces taux sont applicables lors des accueils du matin, du soir ainsi que l'accueil de loisirs du Mercredi.

Pendant les vacances, les taux d'encadrement extrascolaire sont appliqués :

8 enfants pour 1 animateur en maternelle

12 enfants pour 1 animateur en élémentaire

Ces taux ne s'appliquent pas sur les temps de la restauration scolaire, ni de l'étude surveillée.

Néanmoins la commune, dans un souci de cohérence et de qualité de service, s'efforce de maintenir des effectifs d'encadrement renforcés sur ces services.

### Règlement Intérieur

Le règlement intérieur du service Périscolaire encadre et spécifie les règles pour le bon déroulement de tous ces temps d'accueils.

Chaque famille peut le consulter sur le site de la ville et l'inscription au service Périscolaire induit l'acceptation de ce règlement (communication au moment de l'inscription administrative).

### Sécurité

Pendant le temps périscolaire, la directrice du périscolaire a la charge de prendre toutes les mesures médicales nécessaires : présence de trousse de premier secours, dispense les soins dits de "bobologie", proposition de formations de premiers secours aux équipes encadrantes, responsabilité des PAI.

Cette directrice est également responsable de l'organisation des mesures à prendre en cas d'incendie et des exercices à organiser.

Il en est de même pour les PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) dans le cadre de risques ou de menaces majeurs (événement météorologique, accident chimique, attentat-intrusion).

A noter que notre commune a fait partie du projet pilote des PPMS communs scolaire -périscolaire menée par la DSDEN des Yvelines. A ce titre, la rédaction du PPMS est sur la même forme que ceux de l'éducation nationale afin d'en faciliter la lecture par tous. Les zones de confinements sont également les mêmes, facilitant le repère des enfants et l'efficacité de la mise en sureté. Plusieurs exercices courant sur les deux temps, scolaire et périscolaire, ont déjà eu lieu. Le bilan de ces exercices est satisfaisant.

Enfin, le plan Vigipirate est toujours d'actualité.  
Des rappels pour sensibiliser les équipes sont faits régulièrement.

## INFORMATION AUX FAMILLES

Le lien avec les familles est un point essentiel de ce PEDT.  
La mise en place puis la mise en œuvre du PEDT font l'objet d'informations régulières aux familles par les moyens suivants :

- ✓ Participation des délégués de parents d'élève au comité de pilotage du PEDT.
- ✓ Portail famille : affichage d'actualité sur la page d'accueil (rappel de réservation à faire, mise en ligne des plannings d'animation, des menus ...) et envoi d'emails ciblés ou à l'ensemble des familles.
- ✓ Informations via "Toute mon année" et "Klassroom", les applications de communication des écoles (elles remplacent le cahier de liaison).
- ✓ Affichages devant les écoles : planning d'animation de l'ALSH, menu de la restauration, information spécifique, planning de l'atelier Citoyenneté.
- ✓ Articles et photos dans le journal de la commune
- ✓ Site de la mairie : horaires et planning d'ouverture, projet pédagogique, règlement intérieur, tarifs...sont mis à jour régulièrement.
- ✓ Flyer de l'ALSH : distribué avec le dossier d'inscription, il retrace les différents services proposés, les dates d'inscription vacances et les modalités.

## STRUCTURE DE PILOTAGE

La Coordination, la mise en œuvre et le suivi du PEDT sont assurés par la directrice de l'éducation.

Afin de suivre au plus près la mise en œuvre du PEDT, un comité de pilotage est instauré.  
Il se compose de la directrice de l'éducation, des élus de la commission affaires familiales, des directrices d'école, des délégués de parents d'élèves, des enseignants, de la directrice adjointe ALSH, des animateurs, des ATSEM...  
Il est présidé par la Maire Adjointe en charge des affaires familiales.

Pour ce nouveau PEDT, le premier comité de lancement aura lieu en Mars 2022.  
Puis il se réunira deux fois par an, en Mai et en Octobre.

## LEVIERS POUR LA MISE EN OEUVRE DU PEDT

### Moyens financiers

Pour l'ensemble des temps périscolaires et extrascolaires, des aides sont octroyées par les administrations publiques afin d'en faciliter le développement.

Ainsi, avec la mise en place de la CTG en 2021, tous nos financements, provenant de la CAF, sont regroupés en Bonus Territoire. Celui-ci regroupe tous les financements sur l'ensemble des offres et services de la ville.

Un financement hors CTG n'a jamais été concrétisé à ce jour du fait des moyens matériels et humains à mobiliser pour la bonne mise en œuvre de tels projets.

Le reste à charge pour l'ensemble des services péri et extrascolaires représente pour la municipalité un coût important.

### Moyens Humains

Pour la mise en œuvre des différents projets de la commune, et dans le cadre de ce PEDT, nous développons des partenariats avec des acteurs locaux :

- **L'EA - TECOMAH** : Les étudiants du Lycée agricole L'EA-TECOMAH interviennent dans le cadre de stages ou ponctuellement, que ce soit auprès des enfants pour des animations spécifiques ou dans le cadre de projets de la ville pour proposer des idées et expertises.
- **AVB** : dans le cadre du projet E3D, l'association des Amis de la Vallée de la Bièvre nous apporte ses connaissances sur les sujets de la nature et du développement durable et intervient pour des animations auprès des enfants. (Visites en forêt au fil des saisons...)
- **VGP** : la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc intervient sur plusieurs projets de la ville et nous apporte soutien et expertise.
- **Direction Zonale des CRS de Paris** : Un partenariat existe entre nos deux entités depuis 2018 dans le but de former les agents de la commune aux gestes de premiers secours. Les CRS de la direction zonale, basés à Vélizy-Villacoublay, interviennent également sur la même thématique dans le cadre du passeport du civisme (publics CM1 CM2).
- Dans le cadre du passeport du Civisme, nous collaborons avec plusieurs entités du territoire : **EPHAD de Jouy-En-Josas, L'ASPEH** (Association pour la Sauvegarde du Patrimoine), **Association la Croix Rouge, ainsi que des Logeois volontaires.**

Cette liste est non exhaustive et peut s'accroître au fur et à mesure des actions menées.



## DUREE DU PEDT

Le présent PEDT en conclu pour une durée de 3 ans.

Il est valable sur la période **du 02 Septembre 2021 au 02 Septembre 2024.**

Le 10 Mars 2022



*C. Doucerein*

Le Maire,  
Caroline DOUCERAIN

*Ce projet sera envoyé aux administrations suivantes : CAF 78, SDJES 78, DSDEN 78.*

NB: les documents suivants sont consultables sur le site de la mairie des Loges en Josas :

[www.mairieleslogesenjosas.fr/](http://www.mairieleslogesenjosas.fr/)

- Projet Pédagogique
- Règlement des services périscolaires
- Tarifs des services périscolaires
- Délibérations du conseil municipal